

VIRUS ZIKA

Fin de l'épidémie dans la zone Antilles-Guyane

Mis en ligne le **vendredi 21 juillet 2017**

La **CNMSS** vous rappelle que l'épidémie de Zika, qui avait débuté dans la zone Antilles-Guyane le 1er janvier 2016, a officiellement pris fin le 1er mars 2017.



En raison de la fin de l'épidémie, les conditions de remboursement des répulsifs cutanés ont évolué. La **CNMSS** prend désormais en charge les répulsifs cutanés figurant sur la liste des produits recommandés, mise à jour annuellement dans le Bulletin épidémiologique des armées, à raison d'un produit par mois et par bénéficiaire ayant les droits ouverts à la **CNMSS**, pendant une durée de trois mois quelle que soit la durée d'affectation.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour toute demande de prise en charge effectuée après le 1er mars 2017.

VOIR AUSSI

- La liste des produits recommandés est consultable dans l'article consacré au virus Zika

